

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 536

DE LYON

Vendredi 23 Décembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{rs} & 16^{es} DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

ABONNEMENTS.
Lyon et départements limitrophes...
Autres départements...
Étrangers (Union postale)...

FAITS DU JOUR

La Chambre a consacré sa séance du matin à la discussion du projet sur les fraudes alimentaires, et celle de l'après-midi à l'examen du budget de l'agriculture.

La clôture de la session semble devoir être fixée au jeudi 29 décembre.

Le commandant Baratier, moucharché par le délégué F. Pasquier, lui a écrit une lettre extrêmement violente.

Toujours le même mystère sur la mort de M. Syveton. L'opinion publique semble s'attacher surtout au rôle joué par Mme Syveton.

La commission internationale d'enquête sur l'incident de Hull s'est réunie à Paris. Elle a nommé comme président le vice-amiral Fournier.

La question de l'influence française au Maroc fait l'objet de sérieuses préoccupations dans les sphères politiques.

Le commission de révision du Code civil s'est réunie hier au ministère de la justice.

Rien de saillant en Mandchourie ; à Port-Arthur les assauts continuent.

SITUATION AU MAROC

D'une manière générale, les nouvelles qui parviennent du Maroc ne doivent être accueillies qu'avec une extrême réserve.

D'une part, il faut compter avec les difficultés mêmes qu'éprouvent ceux qui résident dans les ports marocains à se procurer des informations authentiques et sûres sur ce qui se passe dans l'intérieur du pays et dans l'entourage du sultan. D'un autre côté, beaucoup de nouvelles ont une tendance professionnelle à exagérer les moindres événements, en vue de leur donner une tournure sensationnelle. Enfin, il faut compter avec un troisième facteur. Bien que les gouvernements européens aient sincèrement accepté le principe de notre influence prépondérante au Maroc, certains étrangers, vivant dans ce pays, n'en ont pas encore pris leur parti. D'où, de leur part, une tendance naturelle soit à nous y créer des difficultés, soit à exagérer celles que nous pouvons y rencontrer effectivement.

Telles sont les causes de la perplexité dans laquelle on ne peut manquer de se trouver en présence des nouvelles parfois confuses qui nous parviennent du Maroc, de sources qui ne méritent pas toutes la même confiance. Ces réserves faites, pour mettre le public français en garde contre toute exagération pessimiste, il convient, néanmoins, de prêter quelque attention aux dernières informations ou rumeurs qui nous arrivent de Tanger et de Fez.

On a d'abord fait ressortir, comme une indication défavorable de la situation actuelle, la manière dont la mission française, dirigée par notre ministre à Tanger, M. Saint-René Taillandier, va être obligée de se rendre à Fez. Au lieu de s'y rendre directement, par la route ordinaire, elle ira d'abord par mer, à bord du *Kléber*, jusqu'à Larache. Là, elle trouvera l'escorte que le sultan met à sa disposition, et qui l'accompagnera jusqu'à Fez.

Le choix de cet itinéraire vient de ce que le sultan reconnaît lui-même que la route directe est plus sûre que celle par mer, et qu'il n'est pas sûr que les exploits des rebelles, bien que les missions voyageant sous sa protection soient généralement respectées. Comme, d'autre part, on signale un état troublé à l'est et à l'ouest de Tanger, aussi bien qu'au sud, on est obligé d'en conclure que cette région a grand besoin d'être pacifiée. Le sultan ne manquera pas d'en tirer lui-même cet enseignement qu'il a plus besoin que jamais de notre assistance pour faire régner l'ordre dans son pays. De notre côté, nous y verrons une raison de plus de nous attacher à la réorganisation des forces de police de Tanger, à laquelle a été proposé notre instructeur militaire, le capitaine Fournier. C'est par ce moyen, en effet, qu'il convient d'agir, plutôt que par l'intervention directe de troupes de débarquement. Cette dernière manière de procéder, que conseillent quelques impatients, pourrait provoquer de nouveaux troubles.

L'autre fait, auquel on attache plus d'importance qu'au précédent, c'est ce qu'on appelle la volte-face réactionnaire du Sultan et la première conséquence qui en est résultée. D'après le correspondant du *Times* à Tanger, le Sultan n'aurait vu paraître que 1.500 guerriers des tribus voisines à une revue qui avait lieu à l'occasion d'une fête annuelle, et à laquelle, d'ordinaire, en paraissent un beaucoup plus grand nombre. Il y aurait vu la preuve de son impopularité. De leur côté, les éléments réactionnaires lui auraient représenté que cette impopularité venait de ses tendances européennes et francophiles. D'où la volte-face

INFORMATIONS

LE GROUPE PROGRESSISTE

Paris, 22 décembre.

On nous communique le procès-verbal suivant :
« Le groupe des républicains progressistes s'est réuni sous la présidence de M. Renault-Morlière. Au début de la séance, le président croit devoir rappeler la part considérable qu'il a été prise par le groupe dans les derniers débats parlementaires et remercie ceux qui, par leurs interventions à la tribune, ont donné à l'opposition progressiste autant de vigueur que d'éclat.

« Il remercie tout particulièrement M. Ribot qui, après une trop longue maladie, est devenu plus fort, plus actif, plus éloquent que jamais et qui, par le droit du talent, est le chef incontestable du groupe.
« Il a été décidé ensuite que les républicains progressistes ne prendraient l'initiative d'opposer aucune candidature à celle du président sortant de la Chambre des députés. Quant à l'élection des autres membres du bureau, il est sursis à statuer jusqu'à la prochaine réunion, qui aura lieu le jour même de la rentrée.

LES DROITS SUR LES TOILES CIRÉES ET LINOLÉUMS

MM. Collard, Cazeneuve, Quilbeuf, Brunard et plusieurs de leurs collègues ont déposé une proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes sur les toiles cirées et les linoléums.

Ils proposent de porter à 90 fr. au tarif général et 75 fr. au tarif minimum les droits sur les linoléums et toiles cirées (tissus de lin, chanvre ou ramie) ayant 2 millimètres et moins d'épaisseur, 75 et 60 fr. pour les linoléums et toiles ayant plus de 2 millimètres d'épaisseur. Quant aux toiles cirées pour emballage, elles paieront 80 et 60 fr. et les autres toiles cirées 130 et 100 francs.

LA CLÔTURE DE LA SESSION

La commission du budget fera son rapport sur le douzième provisoire lundi.

On pense qu'en tenant compte du temps pour le vote des lois par la Chambre et le Sénat, la clôture de la session pourra être prononcée le jeudi 29 décembre.

LES INTÉRÊTS AGRICOLES

La commission de l'agriculture s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Dujardin-Beaumez. Elle a confié à M. Louis Martin le soin de rapporter la proposition de loi ayant pour objet de proroger pour une durée de deux ans les dispositions de la loi du 5 mars 1902 autorisant les communes des départements éprouvés par la crise viticole à contracter des emprunts en dehors des formalités d'usage pour remédier au chômage.

M. Louis Vigouroux a été chargé de rapporter la proposition de loi adoptée par le Sénat sur la police sanitaire des animaux.

A la suite de l'examen des projets de résolution qui ont été renvoyés par la Chambre, M. Mulac a été chargé de présenter un rapport sur les diverses propositions tendant à la création de permis de chasse quotidien. M. Mulac a déclaré qu'il était partisan de la mesure et qu'il ne croyait pas qu'elle puisse entraîner la disparition du gibier. Il a indiqué néanmoins qu'il serait bon de prévoir l'établissement de réserves communales d'une étendue et d'une durée à déterminer et où la chasse serait formellement interdite.

Il y aurait à prévoir une indemnité légère à accorder aux propriétaires dépossédés temporairement d'une partie de leur droit de propriété. Une part du produit des permis de chasse serait affectée à cet objet.

LE CAS DU F. PASQUIER

M. Lannes de Montebello a l'intention de déposer une demande d'interpellation sur le cas du F. Pasquier, auteur de fiches sur de nombreux officiers, qui espionnait même la maison militaire du président de la République.

L'ÉLECTION DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Paris, 22 décembre.
Les comités électoraux antimitristériels du deuxième arrondissement, réunis ce matin à dix heures, chez M. Chocore, président du comité du quartier Gallon, pour examiner la candidature éventuelle de l'amiral Bienaimé, se sont séparés sans prendre aucune décision officielle.

Alcide EBRAÏ.

Lorsqu'un directeur de journal demande au bon jeune homme très recommandé de quelle rubrique il préfère être chargé, le bon jeune homme ne manque pas de répondre :
— La critique théâtrale.
Le directeur lui confie immédiatement les « Faits Divers » ou la « Néologie ».
Il paraît que les jeunes consorts sont, eux aussi, consultés sur leur incorporation. C'est une idée de M. Berteaux, une idée d'ailleurs très amusante.
On leur demandera :
— Dans quelle arme désirez-vous servir ?
Gageons que neuf fois sur dix le conscript répondra :
— Dans le corps des pompiers de Paris.
A moins que ce ne soit :
— Dans un régiment de hussards.
Etre pompier à Paris, avec un képi Saumur et la forte paie, être hussard avec un dolman bleu ciel et un shako à plumes de coq, quel rêve !
Que conscript répondrait donc :
— Je veux être dans l'infanterie... ou dans les tringlons ?
Ce sont des corps qui manquent de prestige et d'agrément. Autant, puisqu'on vous demande votre avis, choisir le bon morceau. Il est vrai que, comme le directeur du journal, le commandant de recrutement ne manquera pas de répondre :
— Vous voulez être pompier à Paris ?...
— Pourquoi pas maréchal de France... ou planton au ministère ? Vous en avez de bonnes... Inscrivez-moi ce gaillard pour l'infanterie de marine.
Il est évident que les commandants de recrutement ne laisseront que pour la forme le choix des armes aux jeunes conscripts. Ne faut-il pas des soldats dans tel fort de l'Est situé à trente kilomètres du seul café-concert de la région ? Tout le monde ne peut pas servir à Paris dans un régiment chic ; tout le monde ne peut pas porter, comme Courteline, le prestigieux uniforme de la Bisectine. — V.

INFORMATIONS

LE GROUPE PROGRESSISTE

Paris, 22 décembre.

On nous communique le procès-verbal suivant :
« Le groupe des républicains progressistes s'est réuni sous la présidence de M. Renault-Morlière. Au début de la séance, le président croit devoir rappeler la part considérable qu'il a été prise par le groupe dans les derniers débats parlementaires et remercie ceux qui, par leurs interventions à la tribune, ont donné à l'opposition progressiste autant de vigueur que d'éclat.

« Il remercie tout particulièrement M. Ribot qui, après une trop longue maladie, est devenu plus fort, plus actif, plus éloquent que jamais et qui, par le droit du talent, est le chef incontestable du groupe.
« Il a été décidé ensuite que les républicains progressistes ne prendraient l'initiative d'opposer aucune candidature à celle du président sortant de la Chambre des députés. Quant à l'élection des autres membres du bureau, il est sursis à statuer jusqu'à la prochaine réunion, qui aura lieu le jour même de la rentrée.

LES DROITS SUR LES TOILES CIRÉES ET LINOLÉUMS

MM. Collard, Cazeneuve, Quilbeuf, Brunard et plusieurs de leurs collègues ont déposé une proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes sur les toiles cirées et les linoléums.

Ils proposent de porter à 90 fr. au tarif général et 75 fr. au tarif minimum les droits sur les linoléums et toiles cirées (tissus de lin, chanvre ou ramie) ayant 2 millimètres et moins d'épaisseur, 75 et 60 fr. pour les linoléums et toiles ayant plus de 2 millimètres d'épaisseur. Quant aux toiles cirées pour emballage, elles paieront 80 et 60 fr. et les autres toiles cirées 130 et 100 francs.

LA CLÔTURE DE LA SESSION

La commission du budget fera son rapport sur le douzième provisoire lundi.

On pense qu'en tenant compte du temps pour le vote des lois par la Chambre et le Sénat, la clôture de la session pourra être prononcée le jeudi 29 décembre.

LES INTÉRÊTS AGRICOLES

La commission de l'agriculture s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Dujardin-Beaumez. Elle a confié à M. Louis Martin le soin de rapporter la proposition de loi ayant pour objet de proroger pour une durée de deux ans les dispositions de la loi du 5 mars 1902 autorisant les communes des départements éprouvés par la crise viticole à contracter des emprunts en dehors des formalités d'usage pour remédier au chômage.

M. Louis Vigouroux a été chargé de rapporter la proposition de loi adoptée par le Sénat sur la police sanitaire des animaux.

A la suite de l'examen des projets de résolution qui ont été renvoyés par la Chambre, M. Mulac a été chargé de présenter un rapport sur les diverses propositions tendant à la création de permis de chasse quotidien. M. Mulac a déclaré qu'il était partisan de la mesure et qu'il ne croyait pas qu'elle puisse entraîner la disparition du gibier. Il a indiqué néanmoins qu'il serait bon de prévoir l'établissement de réserves communales d'une étendue et d'une durée à déterminer et où la chasse serait formellement interdite.

Il y aurait à prévoir une indemnité légère à accorder aux propriétaires dépossédés temporairement d'une partie de leur droit de propriété. Une part du produit des permis de chasse serait affectée à cet objet.

LE CAS DU F. PASQUIER

M. Lannes de Montebello a l'intention de déposer une demande d'interpellation sur le cas du F. Pasquier, auteur de fiches sur de nombreux officiers, qui espionnait même la maison militaire du président de la République.

L'ÉLECTION DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Paris, 22 décembre.
Les comités électoraux antimitristériels du deuxième arrondissement, réunis ce matin à dix heures, chez M. Chocore, président du comité du quartier Gallon, pour examiner la candidature éventuelle de l'amiral Bienaimé, se sont séparés sans prendre aucune décision officielle.

Alcide EBRAÏ.

Lorsqu'un directeur de journal demande au bon jeune homme très recommandé de quelle rubrique il préfère être chargé, le bon jeune homme ne manque pas de répondre :
— La critique théâtrale.
Le directeur lui confie immédiatement les « Faits Divers » ou la « Néologie ».
Il paraît que les jeunes consorts sont, eux aussi, consultés sur leur incorporation. C'est une idée de M. Berteaux, une idée d'ailleurs très amusante.
On leur demandera :
— Dans quelle arme désirez-vous servir ?
Gageons que neuf fois sur dix le conscript répondra :
— Dans le corps des pompiers de Paris.
A moins que ce ne soit :
— Dans un régiment de hussards.
Etre pompier à Paris, avec un képi Saumur et la forte paie, être hussard avec un dolman bleu ciel et un shako à plumes de coq, quel rêve !
Que conscript répondrait donc :
— Je veux être dans l'infanterie... ou dans les tringlons ?
Ce sont des corps qui manquent de prestige et d'agrément. Autant, puisqu'on vous demande votre avis, choisir le bon morceau. Il est vrai que, comme le directeur du journal, le commandant de recrutement ne manquera pas de répondre :
— Vous voulez être pompier à Paris ?...
— Pourquoi pas maréchal de France... ou planton au ministère ? Vous en avez de bonnes... Inscrivez-moi ce gaillard pour l'infanterie de marine.
Il est évident que les commandants de recrutement ne laisseront que pour la forme le choix des armes aux jeunes conscripts. Ne faut-il pas des soldats dans tel fort de l'Est situé à trente kilomètres du seul café-concert de la région ? Tout le monde ne peut pas servir à Paris dans un régiment chic ; tout le monde ne peut pas porter, comme Courteline, le prestigieux uniforme de la Bisectine. — V.

INFORMATIONS

LE GROUPE PROGRESSISTE

Paris, 22 décembre.

On nous communique le procès-verbal suivant :
« Le groupe des républicains progressistes s'est réuni sous la présidence de M. Renault-Morlière. Au début de la séance, le président croit devoir rappeler la part considérable qu'il a été prise par le groupe dans les derniers débats parlementaires et remercie ceux qui, par leurs interventions à la tribune, ont donné à l'opposition progressiste autant de vigueur que d'éclat.

« Il remercie tout particulièrement M. Ribot qui, après une trop longue maladie, est devenu plus fort, plus actif, plus éloquent que jamais et qui, par le droit du talent, est le chef incontestable du groupe.
« Il a été décidé ensuite que les républicains progressistes ne prendraient l'initiative d'opposer aucune candidature à celle du président sortant de la Chambre des députés. Quant à l'élection des autres membres du bureau, il est sursis à statuer jusqu'à la prochaine réunion, qui aura lieu le jour même de la rentrée.

LES DROITS SUR LES TOILES CIRÉES ET LINOLÉUMS

MM. Collard, Cazeneuve, Quilbeuf, Brunard et plusieurs de leurs collègues ont déposé une proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes sur les toiles cirées et les linoléums.

Ils proposent de porter à 90 fr. au tarif général et 75 fr. au tarif minimum les droits sur les linoléums et toiles cirées (tissus de lin, chanvre ou ramie) ayant 2 millimètres et moins d'épaisseur, 75 et 60 fr. pour les linoléums et toiles ayant plus de 2 millimètres d'épaisseur. Quant aux toiles cirées pour emballage, elles paieront 80 et 60 fr. et les autres toiles cirées 130 et 100 francs.

LA CLÔTURE DE LA SESSION

La commission du budget fera son rapport sur le douzième provisoire lundi.

On pense qu'en tenant compte du temps pour le vote des lois par la Chambre et le Sénat, la clôture de la session pourra être prononcée le jeudi 29 décembre.

LES INTÉRÊTS AGRICOLES

La commission de l'agriculture s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Dujardin-Beaumez. Elle a confié à M. Louis Martin le soin de rapporter la proposition de loi ayant pour objet de proroger pour une durée de deux ans les dispositions de la loi du 5 mars 1902 autorisant les communes des départements éprouvés par la crise viticole à contracter des emprunts en dehors des formalités d'usage pour remédier au chômage.

M. Louis Vigouroux a été chargé de rapporter la proposition de loi adoptée par le Sénat sur la police sanitaire des animaux.

A la suite de l'examen des projets de résolution qui ont été renvoyés par la Chambre, M. Mulac a été chargé de présenter un rapport sur les diverses propositions tendant à la création de permis de chasse quotidien. M. Mulac a déclaré qu'il était partisan de la mesure et qu'il ne croyait pas qu'elle puisse entraîner la disparition du gibier. Il a indiqué néanmoins qu'il serait bon de prévoir l'établissement de réserves communales d'une étendue et d'une durée à déterminer et où la chasse serait formellement interdite.

Il y aurait à prévoir une indemnité légère à accorder aux propriétaires dépossédés temporairement d'une partie de leur droit de propriété. Une part du produit des permis de chasse serait affectée à cet objet.

LE CAS DU F. PASQUIER

M. Lannes de Montebello a l'intention de déposer une demande d'interpellation sur le cas du F. Pasquier, auteur de fiches sur de nombreux officiers, qui espionnait même la maison militaire du président de la République.

L'ÉLECTION DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Paris, 22 décembre.
Les comités électoraux antimitristériels du deuxième arrondissement, réunis ce matin à dix heures, chez M. Chocore, président du comité du quartier Gallon, pour examiner la candidature éventuelle de l'amiral Bienaimé, se sont séparés sans prendre aucune décision officielle.

Alcide EBRAÏ.

Lorsqu'un directeur de journal demande au bon jeune homme très recommandé de quelle rubrique il préfère être chargé, le bon jeune homme ne manque pas de répondre :
— La critique théâtrale.
Le directeur lui confie immédiatement les « Faits Divers » ou la « Néologie ».
Il paraît que les jeunes consorts sont, eux aussi, consultés sur leur incorporation. C'est une idée de M. Berteaux, une idée d'ailleurs très amusante.
On leur demandera :
— Dans quelle arme désirez-vous servir ?
Gageons que neuf fois sur dix le conscript répondra :
— Dans le corps des pompiers de Paris.
A moins que ce ne soit :
— Dans un régiment de hussards.
Etre pompier à Paris, avec un képi Saumur et la forte paie, être hussard avec un dolman bleu ciel et un shako à plumes de coq, quel rêve !
Que conscript répondrait donc :
— Je veux être dans l'infanterie... ou dans les tringlons ?
Ce sont des corps qui manquent de prestige et d'agrément. Autant, puisqu'on vous demande votre avis, choisir le bon morceau. Il est vrai que, comme le directeur du journal, le commandant de recrutement ne manquera pas de répondre :
— Vous voulez être pompier à Paris ?...
— Pourquoi pas maréchal de France... ou planton au ministère ? Vous en avez de bonnes... Inscrivez-moi ce gaillard pour l'infanterie de marine.
Il est évident que les commandants de recrutement ne laisseront que pour la forme le choix des armes aux jeunes conscripts. Ne faut-il pas des soldats dans tel fort de l'Est situé à trente kilomètres du seul café-concert de la région ? Tout le monde ne peut pas servir à Paris dans un régiment chic ; tout le monde ne peut pas porter, comme Courteline, le prestigieux uniforme de la Bisectine. — V.

INFORMATIONS

LE GROUPE PROGRESSISTE

Paris, 22 décembre.

On nous communique le procès-verbal suivant :
« Le groupe des républicains progressistes s'est réuni sous la présidence de M. Renault-Morlière. Au début de la séance, le président croit devoir rappeler la part considérable qu'il a été prise par le groupe dans les derniers débats parlementaires et remercie ceux qui, par leurs interventions à la tribune, ont donné à l'opposition progressiste autant de vigueur que d'éclat.

« Il remercie tout particulièrement M. Ribot qui, après une trop longue maladie, est devenu plus fort, plus actif, plus éloquent que jamais et qui, par le droit du talent, est le chef incontestable du groupe.
« Il a été décidé ensuite que les républicains progressistes ne prendraient l'initiative d'opposer aucune candidature à celle du président sortant de la Chambre des députés. Quant à l'élection des autres membres du bureau, il est sursis à statuer jusqu'à la prochaine réunion, qui aura lieu le jour même de la rentrée.

LES DROITS SUR LES TOILES CIRÉES ET LINOLÉUMS

MM. Collard, Cazeneuve, Quilbeuf, Brunard et plusieurs de leurs collègues ont déposé une proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes sur les toiles cirées et les linoléums.

Ils proposent de porter à 90 fr. au tarif général et 75 fr. au tarif minimum les droits sur les linoléums et toiles cirées (tissus de lin, chanvre ou ramie) ayant 2 millimètres et moins d'épaisseur, 75 et 60 fr. pour les linoléums et toiles ayant plus de 2 millimètres d'épaisseur. Quant aux toiles cirées pour emballage, elles paieront 80 et 60 fr. et les autres toiles cirées 130 et 100 francs.

LA CLÔTURE DE LA SESSION

La commission du budget fera son rapport sur le douzième provisoire lundi.

On pense qu'en tenant compte du temps pour le vote des lois par la Chambre et le Sénat, la clôture de la session pourra être prononcée le jeudi 29 décembre.

LES INTÉRÊTS AGRICOLES

La commission de l'agriculture s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Dujardin-Beaumez. Elle a confié à M. Louis Martin le soin de rapporter la proposition de loi ayant pour objet de proroger pour une durée de deux ans les dispositions de la loi du 5 mars 1902 autorisant les communes des départements éprouvés par la crise viticole à contracter des emprunts en dehors des formalités d'usage pour remédier au chômage.

M. Louis Vigouroux a été chargé de rapporter la proposition de loi adoptée par le Sénat sur la police sanitaire des animaux.

A la suite de l'examen des projets de résolution qui ont été renvoyés par la Chambre, M. Mulac a été chargé de présenter un rapport sur les diverses propositions tendant à la création de permis de chasse quotidien. M. Mulac a déclaré qu'il était partisan de la mesure et qu'il ne croyait pas qu'elle puisse entraîner la disparition du gibier. Il a indiqué néanmoins qu'il serait bon de prévoir l'établissement de réserves communales d'une étendue et d'une durée à déterminer et où la chasse serait formellement interdite.

Il y aurait à prévoir une indemnité légère à accorder aux propriétaires dépossédés temporairement d'une partie de leur droit de propriété. Une part du produit des permis de chasse serait affectée à cet objet.

LE CAS DU F. PASQUIER

M. Lannes de Montebello a l'intention de déposer une demande d'interpellation sur le cas du F. Pasquier, auteur de fiches sur de nombreux officiers, qui espionnait même la maison militaire du président de la République.

L'ÉLECTION DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Paris, 22 décembre.
Les comités électoraux antimitristériels du deuxième arrondissement, réunis ce matin à dix heures, chez M. Chocore, président du comité du quartier Gallon, pour examiner la candidature éventuelle de l'amiral Bienaimé, se sont séparés sans prendre aucune décision officielle.

Alcide EBRAÏ.

Lorsqu'un directeur de journal demande au bon jeune homme très recommandé de quelle rubrique il préfère être chargé, le bon jeune homme ne manque pas de répondre :
— La critique théâtrale.
Le directeur lui confie immédiatement les « Faits Divers » ou la « Néologie ».
Il paraît que les jeunes consorts sont, eux aussi, consultés sur leur incorporation. C'est une idée de M. Berteaux, une idée d'ailleurs très amusante.
On leur demandera :
— Dans quelle arme désirez-vous servir ?
Gageons que neuf fois sur dix le conscript répondra :
— Dans le corps des pompiers de Paris.
A moins que ce ne soit :
— Dans un régiment de hussards.
Etre pompier à Paris, avec un képi Saumur et la forte paie, être hussard avec un dolman bleu ciel et un shako à plumes de coq, quel rêve !
Que conscript répondrait donc :
— Je veux être dans l'infanterie... ou dans les tringlons ?
Ce sont des corps qui manquent de prestige et d'agrément. Autant, puisqu'on vous demande votre avis, choisir le bon morceau. Il est vrai que, comme le directeur du journal, le commandant de recrutement ne manquera pas de répondre :
— Vous voulez être pompier à Paris ?...
— Pourquoi pas maréchal de France... ou planton au ministère ? Vous en avez de bonnes... Inscrivez-moi ce gaillard pour l'infanterie de marine.
Il est évident que les commandants de recrutement ne laisseront que pour la forme le choix des armes aux jeunes conscripts. Ne faut-il pas des soldats dans tel fort de l'Est situé à trente kilomètres du seul café-concert de la région ? Tout le monde ne peut pas servir à Paris dans un régiment chic ; tout le monde ne peut pas porter, comme Courteline, le prestigieux uniforme de la Bisectine. — V.

L'ACTUALITÉ

Le Passage des Dardanelles

Flotte de la Mer Noire

Une partie de la presse russe, avec à sa tête le *Nocivie Vremya*, a entrepris une véritable campagne, dans le but de déterminer le gouvernement du tsar à déchlorer la convention qui interdit le passage des Dardanelles aux bâtiments de guerre.

Cette campagne soit vue d'un bon œil par les plus hautes autorités maritimes de l'Empire, il n'est pas permis d'en douter puisque l'idée a été lancée et soutenue par un officier de marine en activité de service, le commandant Klado.

Reste le correspondant du *Daily Mail* à Saint-Petersbourg, dans une interview qu'il a eue avec l'amiral Khasnakoïf, prêt à celui-ci les paroles suivantes qui n'ont pas été démenties :
« Le traité de Paris a fait son temps. Il nous est impossible d'en respecter les termes étant données les graves conditions politiques dans lesquelles nous nous trouvons actuellement. Il faut plus que la Turquie ne soulève aucune objection. Si l'envoi de la flotte de la mer Noire est décidé, il suffira d'une déclaration catégorique de la Russie, affirmant que le passage de la flotte est absolument nécessaire. La Turquie ne protestera pas, et en attendant que l'Angleterre songe à le faire, le passage de la flotte aura été un fait accompli. »

Ces déclarations ont d'autant plus d'importance que leur auteur n'est autre que l'officier général désigné par la Russie pour la représenter dans la commission chargée de faire la lumière sur l'incident de Hull. La convention dite des Détroits a été signée à Paris, le 30 mars 1856, par les représentants de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, de la Sardaigne et de la Turquie.

Voulant constater en commun leur détermination unanime de se conformer à l'ancienne règle de l'Empire ottoman, d'après laquelle les détroits des Dardanelles et du Bosphore sont fermés aux bâtiments de guerre étrangers tant que la Porte se trouve en paix, les plénipotentiaires ont d'abord déclaré « renouveler la convention conclue à Londres le 13 juillet 1841, sauf quelques modifications de détail qui ne portent aucune atteinte au principe sur lequel elle repose ». Puis ils ont arrêté les articles suivants :

Article premier. — Si M. le Sultan, d'une part déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir, à l'avenir, le principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans le détroit des Dardanelles et du Bosphore, et que tant que la Porte se trouve en paix Sa Majesté n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans les dits détroits.

Et leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse, l'Empereur de toutes les Russies et le Roi de Sardaigne, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination si elle est et se conformer au principe ci-dessus énoncé.

Art. 2. — Le Sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des puissances amies.

Art. 3. — La même exception s'applique aux bâtiments légers sous pavillon de guerre que chacune des puissances contractantes est autorisée à faire stationner aux embouchures du Danube, pour assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du fleuve et dont le nombre ne devra pas excéder deux pour chaque puissance.

Une seconde convention, qui forme le deuxième annexe au traité général de paix du 30 mars 1856, est relative au nombre et à la force des bâtiments de guerre que les puissances riveraines entretiendront dans la mer Noire. En voici les articles essentiels.

Article premier. — Les Hautes Parties contractantes s'engagent mutuellement à n'avoir pas la mer Noire, d'autres bâtiments de guerre que ceux dont le nombre, la force et les dimensions sont stipulés ci-après.

Art. 2. — Les Hautes Parties contractantes se réservent d'entretenir chacune, dans cette mer, six bâtiments à vapeur de cinquante mètres de longueur à la flottaison, d'un tonnage de huit cents tonneaux au maximum et quatre bâtiments légers à vapeur ou à voile, d'un tonnage qui ne dépassera pas deux cents tonneaux chacun.

Mais cette dernière convention a été abrogée par le traité signé à Londres, le 13 mars 1871.

LA VIE LYONNAISE

Le F. : Mouchard Crescent

Importante réunion des élèves du Lycée. — Un ordre du jour. — Une grève.

Une importante réunion des élèves et des anciens élèves du lycée Ampère avait été organisée hier soir, à 5 heures, à la brasserie Thomassin.

Cinq cents élèves étaient présents et c'est aux cris de : *Conspuez Crescent!* que la réunion a été ouverte.

M. Benoît Faugier, qui devait prendre la parole, ayant été retenu par une indisposition, c'est notre confrère Henri Rojas qui, en quelques phrases énergiques, qualifia ainsi qu'il convient l'attitude du délateur professeur.

Il ne s'agit pas de politique, dit notre confrère, il s'agit d'accomplir une besogne de salubrité publique. Il faut donner un coup de balai, et nous ne devons pas nous laisser arrêter par cette particularité que celui que nous devons balayer se trouve du côté du manche.

Et puisque, malheureusement, on ne peut compter sur le gouvernement, prisonnier de la France-Maçonnerie, l'orateur propose une solution bien simple : mettre le Mouchard en quarantaine ; ne plus assister à ses cours.

Cette proposition, malgré l'opposition systématique et les cris d'animaux de trois jours brillants, dont l'un est fils d'un professeur d'olympie, venus pour semer le désordre ou simplement pour jouer à l'homme, a été adoptée par acclamations et l'ordre du jour suivant a été voté :

Les élèves du lycée, réunis en grand nombre à la Brasserie Thomassin, résolus, par tous les moyens possibles à obtenir le départ du délateur Crescent, qui a compromis le bon renom de l'Université lyonnaise, prennent l'engagement de ne plus paraître aux cours de ce professeur jusqu'à ce qu'une mesure, donnant satisfaction à l'opinion publique, ait été prise contre lui.

La réunion prend fin aux cris de : *Vive la Grèce!*

La sortie est assez tumultueuse, les manifestants veulent organiser un cortège, mais des mesures extraordinaires de police ont été prises. Une cinquantaine de gardiens de la paix et une trentaine d'agents de la sûreté empêchèrent les attroupements.

Il est impossible de crier : *Conspuez Crescent!* on de lèse-maçonnerie, sans être houspillé ou arrêté.

Rue de la République, les agents bousculent de simples passants sous prétexte qu'ils sont en groupe de trois !

Plusieurs arrestations sont opérées.

Pendant ce temps, le professeur Crescent, bien escorté, longe les rues étroites pour rentrer chez lui, ou rode autour du palais de justice...

S'il ne se croit pas en sûreté, qu'il aille donc se réfugier chez son ami Combes que, jadis il hébergeait chez lui.

On brûlera du sucre au lycée et tout sera dit.

Léon BORDE.

THEATRE DES CELESTINS

Les aventures du Capitaine Corcoran, pièce en 5 actes et 15 tableaux, tirée du roman d'Alfred Assolant par MM. Paul Gavault, Georges Berr et A. Veiy.

Nous voici aux soirs où les directeurs du théâtre songent à la clientèle des écoliers en vacances. Les papas et les mamans hontent le théâtre, mais je doute qu'il se trouve un jeune lecteur des *Aventures de Corcoran*, qui ne se précipite sur l'atmosphère des Célestins et ne supplie les auteurs de se hâter de le conduire au théâtre pour applaudir aux exploits de son héros favori.

Imaginez qu'il éprouverait tout d'abord une déception. Il ne verra pas la légende Loison : cette sorte de félin ne s'appropriant convenablement que dans l'imagination des romanciers. De plus, il liera connaissance avec un certain M. Tapon Vernouillet, qui n'avait pas prévu Assolant et qui accompagne Corcoran à la recherche du Gouroukraman.

Les légères modifications apportées au roman, n'en laissent pas moins l'adaptation scénique de MM. Gavault, Berr et Veiy fort intéressante ; pas à pas, les épisodes sont suivis et cela n'est point trop décevant, ni trop ennuyeux. L'enseignement des tableaux serait trop long à faire.

Qu'il me suffise de signaler que la troupe des Célestins, Corcoran et l'errant-Dumaine en tête, a joué avec panache et bonne humeur une pièce qui ne recame des interprètes que ses seules qualités ; que la direction a fait des frais de mise en scène et engagé des attractions.

On nous avait annoncé des danses venant de l'Empire Palace de Londres, les huit sœurs Browns, ces jeunes miss n'ont dansé que sur l'échelle, peut-être se sont-elles égarées sous le brouillard ou l'hémone se croyant sur les bords de la Tamise ? Certainement M. Brouwer les retrouvera.

INCENDIE RUE-MERCIERE

Un incendie a éclaté hier matin, à neuf heures, au numéro 82 de la rue Mercière, dans les ateliers de la fabrique de plâtres, de veils, Guillaud et C.

Le feu s'est déclaré, on ne sait comment, dans les salles réservées au tissage et a pris rapidement des proportions inquiétantes.

La panique fut un instant très vive et les locataires de la maison commençaient à déménager, lorsque les pompiers du dépôt central, avertis par téléphone, arrivèrent sous les ordres du capitaine Marchand.

Les sapeurs durent concentrer tous leurs efforts à préserver les appartements voisins.

Les deux salles contenant la machinerie furent la proie des flammes.

Les dégâts sont évalués à 6.000 francs. Ils sont couverts par une assurance.

DRAME DE LA MISERE

Double asphyxie rue Pierre-Corneille. — Un mort.

Cette nuit vers minuit, M. Joseph Prini, peintre-plâtrier, demeurant rue Pierre-Corneille, 177, rentra à son domicile, lorsque, dans l'escalier, une forte odeur de charbon de bois le prit à la gorge.

Présentant un malheur, M. Prini monta hâtivement et se rendit compte que l'odeur provenait d'une chambre qu'il avait soulevée à deux jeunes gens, le mari et la femme, tous deux d'origine italienne, Cnar les Monaco, âgé de 21 ans, et Clara Ponce, âgée de 21 ans.

Alors de quelques voisins, M. Prini enfonça la porte. Une épaisse fumée envahissait le chambre. Au milieu de la pièce, un réchaud empli de charbon de bois brûlait.

Dans le lit, Charles Monaco et sa femme étaient couchés. La jeune femme râlait, quant à son mari, il était mort.

Un docteur, immédiatement appelé, prodigua des soins à la désespérée qui ne put prononcer une parole et la fit conduire à l'Hôtel-Dieu.

Une lettre ne donnait l'explication du suicide. Les époux Monaco habitaient de-

puls peu de temps la maison et ne fréquentaient guère.

La jeune femme s'occupait à des travaux de soierie mais depuis quelque temps, ainsi que son mari, elle n'avait plus de travail.

On suppose donc que c'est la misère qui a poussé les deux malheureux à en finir avec la vie.

L'état de la femme Monaco ne paraît pas très inquiétant. On a laissé ignorer à l'infortunée la mort de son mari.

M. le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

CHRONIQUE

Les réceptions du 1^{er} janvier. — A raison de la mort de M. le premier président, M. le préfet ne recevra pas le 1^{er} janvier.

Compagnis des Agréés de Lyon. — Dans son assemblée générale annuelle, la Compagnie des agréés, près le Tribunal de commerce de Lyon, a constitué ainsi qu'il suit sa chambre de discipline pour l'année 1905 :

Président, M. Gilbert ; rapporteur, M. Baratin ; secrétaire-trésorier, M. Dunand.

Une bonne œuvre. — Nous nous faisons un devoir de recommander à nos lecteurs la vente de charité organisée par le comité d'honneur du Travail de la femme et de la jeune fille.

Cette vente se continuera aujourd'hui 23 décembre à l'hôtel du Travail, 8, rue Boissac. Le buffet est organisé par les élèves de l'enseignement ménager. Comptoirs en tous genres.

Café Poggi L. Fornas, successeur, rue République, 39. Primes de fin d'année.

Relations avec le Canada. — M. Anacleto Pointron, agent commercial en France du gouvernement du Canada, se tiendra, aujourd'hui vendredi 23 décembre, à la disposition des industriels et des négociants lyonnais, de dix heures à midi et de deux à quatre heures, au secrétariat de la Chambre de Commerce.

Il entretiendra individuellement les intéressés qui auraient des renseignements à lui demander sur le commerce de la France avec le Canada et sur les débouchés que les industriels lyonnais pourraient y trouver.

Les Fêtes au Casino. — Après-demain dimanche et lundi, aussi bien que les 1^{er} et 2^{er} janvier, la grande revue féérique lyonnaise *Ca tire l'œil* sera jouée en matinée, à 2 heures, et le soir, à 8 heures et demie, très exactement, car le rideau se lève sur un magnifique décor qu'il serait regrettable de ne point admirer, car il est signé Amable.

Demain soir, après *Ca tire l'œil*, grand bal du Réveillon.

Sécurité, Rapidité, Ph^o du Serpent. Laboratoire spécial et exclusif pour l'exécution des ordonnances médicales.

DEMANDEZ GENTIANE FRANÇAISE

FAITS DIVERS

Le feu. — Un feu de cheminée s'est déclaré hier chez Mme Demoustier, rentière quai Tilsitt, 12.

Il a été rapidement éteint par le concierge de la maison aidé de quelques voisins.

Un commencement d'incendie a également éclaté chez M. le docteur Laroyenne, rue Boissac.

Deux pompiers du poste de l'Hôtel de Ville sont rapidement rendus maîtres.

Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Brunier, rentier, rue Tronchet, 77. Le feu qui avait pris naissance dans un meuble à été éteint par les pompiers du Dépôt central, prévénus téléphoniquement.

Les cambrioleurs. — Dans la journée d'hier, des malfaiteurs ont pénétré, à l'aide de fausses clefs, chez MM. Baptiste Delatore, Achille Mora, vingt-sept ans, et Léon Magdeleine, vingt-trois ans, demeurant tous trois rue Paul-Bert, 117. Ils ont dérobé à M. Delatore une somme de 157 francs et ses papiers, aux autres un revolver avec étui et une bourse en argent.

Des voleurs se sont introduits dans l'appartement de M. Sages, docteur, rue Paul-Bert, 49. Après avoir bouleversé les meubles, ils se sont emparés d'un Japon.

Double arrestation. — Il y a un peu plus d'un mois et demi, le parquet de Lyon recevait de celui de Montpellier, une commission rogatoire pour mettre en état d'arrestation une femme Barbaste, 39 ans de l'année, qui avec son amant un nommé Kouché, avait quitté le pays. Ces deux personnages avaient complètement dévalisé le mari de la femme Barbaste.

Un jour ou deux les recherches n'avaient eu aucun succès.

M. Albertini, commissaire de police des Charpennes apprit que le couple venait de s'installer au n° 66 de la rue Henri Rolland.

Tous deux ont été écroués à la disposition de M. le Procureur de la République.

Une perquisition faite chez leur dame a amené la découverte de titres et valeurs appartenant au mari. Celui-ci sera certainement plus heureux de rentrer en possession de son butin qu'en celle de sa fougueuse moitié de 39 printemps.

VILLEURBANNE. — Cambriolage. — La nuit dernière Mme Gavor, débitante, chemin de Villeurbanne, à Venissieux, en face l'asile de Bron, était réveillée vers 4 heures par un bruit anormal. Prise de frayeur, elle se leva et cria :

Elle vit alors trois individus qui prenaient la porte et fuyaient à toutes jambes.

Ces malfaiteurs avaient eu le temps de soustraire huit bouteilles de liqueurs, une montre en or et trois paires de boucles d'oreilles, le tout représentant une valeur de 250 francs.

— Les couleurs de bicyclette. — M. François Dupont, employé de soieries, rue des Charpennes, 52, laissait sa bicyclette, la nuit dernière, dans le couloir de sa cave.

Dans la nuit voulant la reprendre, il constata sa disparition ; cette machine est d'une valeur de 280 francs.

M. Dupont a porté plainte au commissariat de police des Charpennes.

OULLINS. — Photo-Club. — Leçon, vendredi 23 courant, à 8 h. du soir, 409, Grande-Rue.

LA GRÈVE DES MINEURS DE SAIN-BEL

Sain-Bel, 22 décembre, (De notre correspondant particulier.)

La situation va de mal en pire. Les esprits sont dans un état de surexcitation extraordinaire. Jamais, depuis le commencement de cette grève, on n'a connu une effervescence semblable. On craint chaque jour quelque nouveau coup des grévistes et surtout des gens sans aveu venus de l'Arbresles ou d'ailleurs.

La terreur règne maintenant à Sain-Bel et Saint-Pierre.

Quant à Soucieux, les habitants n'osent plus sortir de la commune, craignant les pires excès des « rouges ».

Malgré la gendarmerie qui avait eu vent du mouvement projeté par les grévistes de Sain-Bel, une bagarre plus violente que la veille s'est produite à Sain-Bel. Plusieurs ouvriers ont été blessés ainsi qu'un gendarme. La gendarmerie a dû charger sur les manifestants.

Il est heureux qu'une partie du groupe de Sain-Bel ait été coupée, sans quoi une mêlée générale eût été inévitable.

Un gréviste qui venait de lancer une pierre aux gendarmes, serré de près par ces derniers, a reçu un coup de plat de sabre qui a dû le rappeler, à n'en pas douter, à de meilleurs sentiments.

Malgré les racontars de la presse bloquée, l'attitude de la gendarmerie est ex-

cessivement modérée. Il faut vraiment la patience dont ils font preuve pour ne pas se laisser aller à des représailles contre des gens qui les injurient et les frappent sans rime ni raison.

Depuis deux jours soixante gendarmes sont arrivés à Sain-Bel où l'on redoute de plus en plus la violence.

Sain-Bel est sans maire depuis hier. M. Rochet et sa famille ayant quitté la localité. L'établissement tenu par son fils est fermé.

D'autre part nous apprenons que des gendarmes sont arrivés dans la journée au garage de Perrache venant des brigades de l'Isère, ils sont repartis par l'express de Bordeaux n° 808 à 4 h. 23^h du soir, à destination de Sain-Bel, où ils vont renforcer les nombreuses brigades qui s'y trouvent déjà.

Ce renforcement a été jugé nécessaire pour éviter que les graves désordres qui se sont produits il y a quelques jours ne se renouvelent pas.

UN CRIME

Trévoix, 22 décembre.

Le parquet de Trévoix, prévenu d'un crime commis à Saint-Julien-sur-Veyrie, vient de partir pour cette commune.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Jour, 22 décembre.

Les fortes pressions couvrent encore l'ouest et le centre de l'Europe. Le maximum barométrique (777^{mm}) se trouve ce matin sur la Suisse. Une dépression assez profonde passe dans l'extrême nord du continent (Bordeaux 745^{mm}).

Le vent souffle des régions est sur toutes nos côtes. Il est faible sur la Manche, modéré sur l'Océan et en Provence. Quelques pluies sont tombées dans le nord de l'Europe. En France, on a eu un beau matin.

La température a baissé dans le centre du continent. Le thermomètre marquait ce matin -15° à Arkangel, -4° à Paris et Clermont, 12° à Alger. On notait : -5° au puy de Dôme, 1° au Pic du Midi, 5° au mont Ventoux.

En France, le temps va rester beau et froid.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau-Théâtre. — Un moment d'angoisse poignante, une sensation de vertige inouï, telle est l'impression que produit le fameux pont vivant que The Krumpers Company exécute dans les *Aventures de Thomas Plumepatte*.

Cet exercice périlleux est un des nombreux clous de cette pièce à grand spectacle, dont le succès va en grandissant.

A l'occasion des fêtes de Noël, elle sera donnée en matinée, à 2 heures, dimanche et lundi. Les feuilles de location sont dès à présent à la disposition du public.

Malgré l'importance du spectacle celui-ci se termine à 11 h. 1/2.

Casino-Kursaal. — Dimanche et lundi, *Ca tire l'œil* sera joué en matinée et en soirée, de même que les 1^{er} et 2^{er} janvier. C'est dire qu'il sera loisible à toute personne habitant la Banquette ou les départements voisins d'aller voir durant cette période de fêtes, *Ca tire l'œil*, le plus connu des spectacles actuels, celui qui, depuis près de quinze jours, n'a pas une seule soirée cessé de faire le maximum.

Ca tire l'œil ne redoute aucune concurrence, aussi bien par les costumes que par ses décors, sa mise en scène et son livret parsemé d'esprit.

Demain, après la représentation, grand bal du Réveillon.

Concert de l'Horloge. — La grandiose revue *Paris dans l'année* a fourni l'occasion de présenter au public les plus jolies et les plus séduisantes artistes de Paris et de province. Cette réputation n'est pas exagérée quand on peut admirer la beauté et le talent de la gracieuse comédienne, Mlle Tusini, de Mmes Létain, Beaumont, Duval, Hermine, Valgenotte, Evelina, Solange, Darville, et bien d'autres encore, réalisant de charme et d'entraîne. Les scènes de *Pari dans l'année* ont toutes un attrait, on est émerveillé par les ensembles bien réglés et les décors de belles scènes qui se divertissent franchement aux actualités comiques et satiriques où le public applaudit des comédiens parisiens, tels que Gerlad, Max, Delprad, Mentor, Rivals, etc.

Le spectacle de l'année et il y aura fois ce soir et aux matines de gala de dimanche et de lundi prochains.

Cirque Bureau. — Demain soir samedi, huitième gala de la saison. Débats de Léonidas, avec ses 70 chiens. Léonidas qui avait déjà obtenu dans notre ville un colossal succès, nous revient non content avec tous ses animaux si admirablement dressés, mais encore avec une attraction des plus curieuses et qui fera courir tout Lyon au cirque Bureau.

Ce soir relâche. Demain gala avec une troupe nouvelle. Dimanche et lundi, matines à 3 heures.

Courrier des Sports

LA SAISON DE L'AUTOMOBILISTE

Hier, au Salon de l'Automobile qui attire en ce moment tant de visiteurs à Paris, une fois encore le « Anti-Pneus », brevet Gilles, a fait son apparition.

Cette roue réalise le tour de force de la suppression complète du caoutchouc et de la chambre à air. Elle a toutes les qualités requises : résistance, souplesse, et son bandage en cuir sur champ la rend vraiment anti-dérapante.

Une tonne exposée a fait plus de 3.000 kilomètres, appliquée à une voiture de l'une de nos plus grandes marques.

M. Michelin a fondé une Coupe destinée à récompenser la carrosserie la plus légère et la plus confortable ; les carrossiers créent à leur tour un prix destiné à fabriquer de pneumatique où de tout autre bandage qui aura créé la meilleure roue ou garniture de roue pour une voiture de grand tourisme ayant accompli un parcours donné, tout en tenant compte de l'excellence de la suspension.

La nouvelle Coupe sera organisée par tous les membres de l'A. C. F. et des délégués du T.C.F. et des chambres syndicales.

COURSES A PAU

Temps splendide, bon terrain.

1^{er} Course : Triqueton (de Lassagne) g. 41 s. Kotonor (M. Fanwick), Brancourt (M. Lebris), Kotor longueurs loin.

2^{es} Course : Savenay (Vallière) gagn. 239 50 s. Brillant (Druel) placé 18 s. Samara (Harris) placé 10 50 s. Brillant (Druel) placé 10 50 s. Sablonnet (Curry), Meharin (J. Baron de St Genest), Nolrout (M. Grassat), Zarine (Fried), Aocia (F. Bates), Hosi (A. Barbe), Etendard (Barritt), Murillo (Rodriguez), Villageoise (Broquère), Miranda (J. Dougou).

3^{es} Course : Dolette (F. Bates) gagnant 8 50 s. Pervenche (Rodrigon) placé 15 50 s. Abdou (Buisson) placé 5 s. Gloria (R. Robert), Cethura (Jouanchicou), Emmanuel (Cauffille).

4^{es} Course : Jue (Salamagnon) gagn. 28 s. Cranesbill (Grimsdale) placé 12 s. Cyclamen II (Barbier) placé 19 50 s. Amazonius (Vaus), Charmeur (F. Bates), Nati (Roch), Mabou (M. Cocureau), Sainte-Claire (M. de Lassagne), Jacques (Debban-court), Magentou (Guetto), Ravissante (Broquère), Une-longueur et deux longueurs.

COURS DU HAVRE

Le Havre, 22 décembre

CLOT. Prc. OUVERTURE Clôture

Cour. Fév. Courant Fév. Cour. Fév.

48 12 48 12 Cotons... 48 12 48 12 47 87 47 75

159 50 159 50 Laines... 159 50 159 50 159 50 159 50

48 25 48 25 Cales... 48 25 48 25 48 50 48 50

Tenace... Tenace calme

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Londres, 22 décembre.

Consolidés... 83 3/16 Rio-Tinto... 60 7/16
Hollands... 104 1/2 De Beers... 18 1/4
Rendement... 89 1/2 Goldfields... 8 3/4
Turc Unifié... 39 1/2 East Rand... 9 0/0
Banque Ottomane... 13 1/2 Chartered... 2 9/32
Suez... 173 0/0 Lourd.

GRAVE ACCIDENT

Lille, 22 décembre. — Ce matin, aux mines de Drocourt, à Rouvray, la cage de la fosse de Nourmes descendait 21 ouvriers à 700 mètres, lorsque le câble se rompit. Les ouvriers furent blessés légèrement, mais les dégâts matériels sont importants.

LE CRIME DE VILLEJUIF

Villejuif, 22 décembre. — Il y a un mois environ, un individu nommé Huan était trouvé assassiné dans un champ, près de la route de Villejuif. Les soupçons se portèrent sur des trimardeurs qui furent arrêtés. On reconnaissait cependant au bout de quelque temps leur innocence et ils furent remis en liberté.

Le service de la Sûreté, poursuivant son enquête, organisait une surveillance à Etampes où habite la famille de Huan, et cette nouvelle enquête vient d'amener l'arrestation de la veuve Huan et de ses deux gendres, Delonge et Loiseau, 23 ans. Delonge a fait des aveux.

COMMUTATION DE PEINE

Saint-Brieuc, 22 décembre. — Le président de la République a commué en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée par la Cour d'assises des Côtes-du-Nord le 29 octobre dernier contre le nommé Illien qui avait assassiné à Kermorock il y a 8 ans la femme d'un notaire.

FAUX-MONNAYEURS

Troyes, 22 décembre. — La police a saisi au domicile de deux Espagnols, les nommés André, débiat, et Matné, cuisinier, 2.000 francs de pièces faussées françaises, belges, suisses et grecques.

Les deux Espagnols ont été arrêtés. On croit qu'ils étaient affiliés à la fameuse bande des faux-monnayeurs de Marseille.

ENTRE SOUVERAINS

Madrid, 22 décembre. — Le roi a signé un décret nommant capitaine général temporaire des armées espagnoles l'empereur Guillaume et lui concédant aussi le commandement honoraire des régiments Numancia.

LE BROUILLARD EN ANGLETERRE

Londres, 22 décembre. — Depuis mardi un brouillard épais a presque sans interruption enveloppé Londres et le sud de l'Angleterre. Les affaires sont complètement désorganisées du fait des entraves apportées à la circulation des trains et des voitures et le commerce d'ordinaire s'est interrompu au moment de l'année en souffrant grandement. Aujourd'hui la situation ne s'est pas améliorée. Les vapeurs faisant le service de la Manche avec la Belgique et la France partent avec plusieurs heures de retard obligés qu'ils sont d'attendre les trains correspondants.

Les transatlantiques arrivant d'Amérique sont également retardés. L'Océanie a été immobilisée plusieurs heures dans la Mersey.

LE GÉNÉRAL FLORENTIN

Paris, 22 décembre. — Le bruit a couru cet après-midi avec une certaine persistance que le général Florentin allait se démettre de ses fonctions de grand-chancelier de la Légion d'honneur. On ajoutait que cette détermination était motivée par le refus du gouvernement de laisser le conseil de l'Ordre statuer sur les plaintes déposées contre les légionnaires ayant rédigé des fiches adressées au Grand-Orient.

Un ministre de la Justice, on déclare que le général Florentin n'a manifesté à aucun moment pareille intention et d'ailleurs les motifs allégués sont erronés.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Paris 22 décembre. — M. Trouillot, ministre du commerce, s'est rendu aujourd'hui devant la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi sur le repos hebdomadaire.

Le ministre a proposé sur l'avant-projet nouveau de la commission sénatoriale un certain nombre de modifications que justifient à son avis les discussions du conseil supérieur du travail. En particulier il a proposé que sur la demande des 45 chefs de maisons intéressées, l'autorité municipale put ordonner la fermeture le même jour pour toute ou partie de la journée de tous les magasins de la commune faisant le même commerce.

En ce qui concerne les employés et ouvriers des exploitations industrielles et commerciales de l'Etat, il a fait observer que la plupart d'entre eux jouissaient déjà du repos hebdomadaire. Il a reconnu que le bénéfice de la loi générale ne pouvait leur être refusé, mais des délais devraient être accordés en raison des répercussions budgétaires possibles pour certaines catégories qui n'ont pas encore de repos.

LA MORT DE M. SYVETON

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE

Paris, 22 décembre. — Le juge d'instruction a entendu cet après-midi les concierges de Mme Syveton et de Mme Ménard.

Suivant la Presse, le juge a interrogé le concierge de M. Syveton sur les lettres que lui adressait Mme Ménard. Le témoin a expliqué que les lettres, au nombre d'une dizaine, ont été écrites, il y a un mois. Elles commencent toutes par de tendres formules et contiennent, ajoute la Presse, des déclarations stupéfiantes.

Le concierge déclare qu'il considère Mme Ménard comme une hyacinte. Elle ne manquait aucune occasion de le voir et de lui parler.

Suivant la Presse le bruit court au palais que le parquet l'attendait que le dépôt de la plainte en assassinat pour opérer une arrestation sensationnelle. La maison de l'avenue de Neuilly serait étroitement surveillée par la police.

M. Cavard est allé au palais cet après-midi. Il aurait eu une entrevue avec M. Bulot. Ajoutons qu'à la suite de la longue conférence entre le procureur général, le procureur de la République et M. Boucard des commissions rogatoires vont être expédiées à Yver

COURS DE LYON COURS DE PARIS

Table of stock prices for Lyon and Paris, including various bonds and shares.

MINES D'OR

Table of gold mine stock prices, listing companies like Dombrows, Chartered, and others.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market commentary, mentioning the state of the gold market and various exchange rates.

INFORMATIONS FINANCIERES

Financial information including reports from the Chamber of Commerce and other economic entities.

Chemin de fer de la Camargue

News regarding the Camargue railway, including share prices and company announcements.

Chemin de fer de la Camargue

Additional news and financial details for the Camargue railway company.

Advertisement for 'MAISON DU ROBINSON' featuring umbrellas, raincoats, and a lottery ('LOTTERIE-TOMBOLA').

Advertisement for 'QUINA-LAROCHE' medicinal wine, highlighting its benefits for various ailments.

Advertisement for 'La Maison du Petit St-Thomas' offering fashion and winter goods with flexible payment terms.

Advertisement for 'NEZ OREILLES' (Nose and Ears) treatment, featuring a vegetable-based remedy.

Advertisement for 'VERS' (Worms) medicine, used for treating children and livestock.

Advertisement for 'LES TISES MANDARINS' (Mandarin Teas), emphasizing high quality and health benefits.

Advertisement for 'INDUSTRIEL' machinery and tools, listing various types of equipment.

Advertisement for 'H. BAUCHE & CIE' featuring a safe and other security products.

Large advertisement for 'BYRRH' beer, describing it as a hygienic and refreshing aperitif.

Advertisement for 'PHOTOGRAPHES' services, including photo development and printing.

Advertisement for 'TRAITEMENT BARRAJA' (Barraja Treatment) for various ailments, including skin diseases.

Advertisement for 'ABONNEMENTS' (Subscriptions) to various journals and publications.

Advertisement for 'La Tisane OLLAGNIER' (Ollagnier Tea), a natural remedy for various conditions.

Advertisement for 'MAXIMILIEN HELLER' featuring a collection of short stories.

Continuation of the 'BYRRH' advertisement, including a testimonial and more details about the product.

Continuation of the 'BYRRH' advertisement, featuring a story or further promotional text.